

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 02 février 2023

Date de convocation : 27/01/2023

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230202-CM2023_01_001-DE



Délibération N° 2023/01/001

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	23
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : CONVENTION AVEC L'EPF EN FAVEUR
DE LA REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, LATOUCHE Céline, WATTEBLED Stéphane, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : FOURRÉ Jean-Luc pouvoir à PANNAUD Eric, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BOTON Monique, Le MENI Nadège pouvoir à LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : FIAUD Marie Annick.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Chaniers, la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'EPF de Nouvelle-Aquitaine ont conclu une convention opérationnelle le 24 avril 2015, dans l'objectif de contribuer à la dynamisation du centre-bourg par la densification et diversification de l'offre de logements, et le développement des services à la population.

La convention actuelle est arrivée à échéance. Il y a lieu de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prolongation de la convention, et autorise M le Maire a signer les pièces afférentes.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Eric PANNAUD



La secrétaire de Séance

Marie Annick FIAUD

